



---

## **Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques**

### **Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques**

#### **Vingt-neuvième session**

Genève, 29 juin – 1 juillet 2015

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

#### **Adoption de l'ordre du jour**

### **Ordre du jour provisoire de la vingt-neuvième session<sup>1 2 3</sup>**

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 29 juin 2015 à 10h00

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Critères de classification et communication des dangers y relatifs:
  - a) Travaux du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses (TMD) sur des questions intéressant le sous-comité SGH<sup>4</sup>:

---

<sup>1</sup> Les notes explicatives seront distribuées sous la cote ST/SG/AC.10/C.4/57/Add.1. La date limite de soumission des documents est le 3 avril 2015.

<sup>2</sup> Par souci d'économie, les délégués sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents nécessaires lors de la réunion. Aucun document ne sera disponible en salle. Avant la réunion, les documents pourront être téléchargés depuis le site de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/dgdb/dgsubc4/c4age.html>). Pendant la réunion, les documents seront disponibles auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.337, 3<sup>e</sup> étage, Palais des Nations).

<sup>3</sup> Les délégués sont priés de s'inscrire en ligne avec le système d'enregistrement en ligne pour les réunions sur le site web de la CEE-ONU (<https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=wzyuYc>). A leur arrivée au Palais des Nations, les délégués pourront obtenir une plaquette d'identification auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, prière de prendre contact avec le secrétariat par téléphone (ext. 72106). Enfin, pour obtenir une carte du Palais des Nations, ou pour toute autre information utile, se rendre à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>.

<sup>4</sup> Les participants aux travaux du Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques qui ne participent pas habituellement aux travaux du Sous-Comité TMD sont invités à participer aux travaux du Sous-Comité TMD quand celui-ci discute des dangers physiques en tant que centre de liaison SGH (voir ST/SG/AC.10/C.4/2, par. 43 b)). Lors de sa quarante-septième session, le Sous-Comité TMD, abordera les questions relatives aux GHS sous le point 11 de l'agenda provisoire (voir ST/SG/AC.10/C.3/93 pour plus de détails). Les délégués du Sous-Comité SGH intéressés à participer aux travaux du sous-comité TMD sur ces questions doivent s'inscrire pour les deux sessions.

- b) Critères de classification relatifs aux gaz inflammables;
  - c) Critères relatifs à la corrosivité;
  - d) Utilisation du Manuel d'épreuves et de critères dans le contexte du SGH;
  - e) Dangers d'explosion des poussières;
  - f) Questions pratiques de classification;
  - g) Dangers par aspiration: critère de viscosité pour la classification des mélanges;
  - h) Nanomatériaux;
  - i) Travaux à mener conjointement avec le Sous-Comité SGH<sup>5</sup>;
  - j) Divers.
3. Questions relatives à la communication des dangers:
- a) Étiquetage des petits emballages;
  - c) Amélioration des annexes 1 à 3 et poursuite de la rationalisation des conseils de prudence;
  - d) Divers.
4. Mise en œuvre du SGH:
- a) Élaboration d'une liste des produits chimiques classés conformément au SGH;
  - b) Rapports relatifs à l'état de la mise en œuvre;
  - c) Coopération avec d'autres organes ou organisations internationales;
  - d) Divers.
5. Mise au point de directives pour l'application des critères du SGH.
6. Renforcement des capacités.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport.
- 

<sup>5</sup> Voir le rapport du Comité sur sa septième session, document ST/SG/AC.10/42, paragraphe 16.